

# Webinaire CoopMétha44 – 13 mai 2022

## « Bases de la méthanisation et enjeux en Loire-Atlantique »

### Transcription de la conversation écrite

*L'ordre de certaines interventions a été changé pour mettre les réponses à la suite des questions correspondantes. Certains éléments complémentaires de réponses ont aussi été ajoutés a posteriori dans ce document*

---

[14:24] Philippe CAILLON

**Que représente la consommation des Pays de la Loire par rapport à la consommation nationale ?**

[14:40] PATERNOSTRE Guillaume (Gaz Réseau Distribution France) : 20 TWh de consommation en Pays de la Loire à comparer aux 450 en France

[14:41] Hugo KECH – AILE : Observatoire du biométhane — Open Data Réseaux Énergies (ODRÉ) <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/observatoire-biomethane/?flg=fr#carte-2021>

[14:32] xavier Méta y - FNE PdL

**C'est quoi le classement en valeur méthanogène?**

[14:44] THOMAS Mickael - Méthatlantiqué. Un classement ici : <https://projet-methanisation.grdf.fr/la-methanisation/la-methanisation-quest-ce-que-cest/les-intrants>

[14:43] Jacot Daniel (Invité)

**Peut-on utiliser le fumier de chevaux ?**

Réponse orale de Hugo Kech- AILE : oui, toutes les déjections animales.

[14:43] Françoise BRISSON

**Vous parlez de pratiques agricoles vertueuses, en remplaçant une rotation avec des prairies de 2-3 ans par un assolement cultures-CIVE, quels vont être les impacts en terme d'utilisations d'intrants et de consommation d'eau ?**

Réponse orale de Hugo Kech - AILE : Ce sont deux rotations qui n'ont rien à voir. Le choix entre prairies et cultures de vente n'a pas de lien avec la méthanisation, c'est le modèle économique de l'agriculteur. Les cultures intermédiaires sont fertilisées en général par du digestat, en faisant bien attention à la dose.

[14:43] Loïc Leray (Invité)

**Quelle est la différence entre le méthane fossile et le méthane du méthaniseur?**

Réponse de Claire Desforges - SYDELA à l'oral : Il n'y a pas de différence chimique, c'est la même molécule. Les deux sont issus de la dégradation de matières organiques. Dans le cas du méthane fossile, cela s'est produit il y a des millions d'années et on extrait de gaz de terre au niveau des forages pétroliers et gaziers. Dans le cas de la méthanisation, on produit le gaz de façon renouvelable en accélérant la décomposition de matières qui aurait eu lieu à l'air libre, et

on le fait de façon à ce que la fermentation produise plus de méthane que de CO2 pour récupérer de l'énergie avant que le gaz ne parte à l'atmosphère.

[14:43] Didier Coueron

**Vous parlez de déchet agricole. Le fumier, jusqu'à présent c'était plutôt un « engrais pour la terre », alors que le digestat ne serait pas nourricier : perte de la vie microbienne à court terme sur les terres agricoles. Où en sont ces études ?**

Réponse a posteriori extraite de l'Analyse des controverses par FNE : Les constats et les points de vigilance concernant ces analyses concernent d'abord la biologie des sols et les populations de vers de terre. Alors qu'un expert exprime des craintes sur les impacts de la méthanisation sur les sols (stockage de Carbone - 4 pour 1000 – et biologie des sols), d'autres experts, se fondant sur de nombreuses études disent que rien ne le démontre. Nous constatons que, malgré le nombre d'études dont il est fait état, il ne se dégage pas une conclusion claire et précise de l'ensemble des travaux. A noter que des travaux en cours apporteront des éléments de réponses complémentaires comme le programme Methabiosol

RDV le 27 septembre pour le webinaire AILE sur l'épandage du digestat.

[14:45] Patrick DESCAMPS

**Bonjour, y a-t-il une réglementation sur les volumes nécessaires à méthaniser ?**

[15:00] Hugo KECH – AILE : Il n'y a pas de volume minimum, tout est une question de rentabilité. La réglementation évolue cependant en fonction du tonnage total incorporé annuellement. Cette réglementation va vous être présentée juste après.

[14:46] Didier Coueron

**Pouvez-vous nous indiquer la durée de vie moyenne d'un méthaniseur, ainsi que le contrôle de ces méthaniseurs et par qui ?**

Réponse au cours de l'exposé de Cyril PIETRUSZEWSKI. Au minimum 20 ans pour les méthanisation en cogénération, au minimum 15 ans pour les méthaniseurs en injection, de par la durée de leur contrat d'achat. Au-delà, on ne sait pas puisqu'aucun méthaniseur n'est aujourd'hui allé jusqu'à sa fin de vie.

Concernant les contrôles, réponse à l'oral par Cyril : suite à certains accidents

[14:50] fontaine

**Quel peut être l'impact de l'épandage du digestat sur les nappes phréatiques ?**

[14:50] Loic Leray (Invité)

**Et de la qualité de l'eau? au vu de la qualité de l'eau en Loire-Atlantique.**

like 1

[14:55] Xavier Métay - FNE PdL

Sur les questions liées à l'épandage du digestat, cela revient à réinterroger les plans d'épandage et leurs impacts sur l'environnement (sol, eau, air) avec méthanisation ou sans méthanisation. Nous sommes donc là dans quelque chose de plus global ou un projet de méthanisation vient faire un zoom mais les enjeux environnementaux sont là avec ou sans métha. (Xavier Métay - FNE Pays de la Loire)

[14:56] Hugo KECH – AILE

Bonjour, Relativement à la question de qualité de l'eau, un rapport traite de la question <https://gazrenouvelables.fr/rapport-sur-limpact-des-digestats-de-methanisation-sur-la-qualite-de-leau/>

[14:57] MAILLARD Frédéric

**Au-delà des pollutions qu'elle peut générer, la méthanisation pose d'autres questions, plus philosophiques. Faut-il nourrir l'homme et les animaux ou le méthaniseur ? Que se passera-t-il s'il devient plus intéressant pour un agriculteur de vendre son maïs à une unité de méthanisation qu'à un élevage bovin ?**

[15:01] Xavier Méta y - FNE PdL : cela pose effectivement la question de la sole agricole qu'un territoire souhaite dédié à l'énergie et quelle part elle souhaite dédiée à l'alimentation. Il y a tjs eu une part de la sole agricole orientée vers l'énergie : nourriture des animaux de trait, ... Cela doit se discuter au niveau des PAT notamment mais aussi dans les PCAET, bref, les élus ont leur mot à dire et peuvent (doivent) mettre un cadre.

[15:00] Jean-Michel Emprou (Invité)

**Quel peut être le rôle du SYDELA dans le développement d'un projet ?**

Réponse partielle dans la suite de la présentation : la SEM SYDELA Energie 44 peut co-investir, à la demande de la commune ou de l'EPCI. Le SYDELA peut aussi jouer un rôle dans l'émergence d'un projet territorial et on peut imaginer que la SEM SYDELA Energie 44 prenne à l'avenir la tête d'un projet territorial.

[15:00] Didier Coueron

**Les porteurs ont-ils une obligation ou pas de communiquer? Nous parlons de gaz et donc de risque important.**

[15:05] Hugo KECH – AILE : Les porteurs de projet n'ont pas d'obligation 'réglementaire' de communiquer pour les projets en déclaration (cf future présentation de Sophie et Cyril). Pour les projets en enregistrement et en autorisation. Il y a au minium une enquête publique. Toutefois, il reste très important pour les porteurs de projets de communiquer pour favoriser l'intégration territoriale. Toutefois, cela génère des craintes de la part des porteurs de projet, d'où l'importance d'un dialogue bilatéral

[15:01] Loic Leray (Invité)

**Qui assume le coût du déploiement des gazoducs?**

[15:03] Claire DESFORGES - SYDELA : Le coût du gazoduc de raccordement est payé à 40% par le porteur de projet, 60% est pris en charge avec le gestionnaire de réseau. Les ouvrages de renforcement du réseau sont pris en charge par le gestionnaire de réseau, après autorisation de la Commission de Régulation de l'Energie

[15:05] VERHEE Nicolas (MCI) (Invité)

**Y a-t-il des cadres réglementaires pour une unité de métha? En termes de conception et d'équipement sous pression mais aussi pour ce qui est maintenance. Également, y a-t-il un des suivis de performances imposés?**

Cadre réglementaire : Se référer à la partie du webinaire consacrée à l'autorisation d'exploitation d'un ICPE par Cyril PIETRUSZEWSKI de la DDPP.

Fréquence des contrôles : voir la réponse de Cyril PIETRUSZEWSKI – DDPP à 15:23

[15:10] Didier Coueron

**Est-ce que les agriculteurs ont une obligation de formation gazière. qui contrôle les installations et quelle la périodicité ?**

Formation du personnel, sujet traité dans la présentation orale de Cyril PIETRUSZEWSKI : Si le personnel est formé, cela est un avantage dans l'instruction du dossier ICPE.

Fréquence des contrôles : voir la réponse de Cyril PIETRUSZEWSKI – DDPP à 15 :23

[15:13] fontaine

**Y a-t-il un contrôle indépendant du bon fonctionnement de l'unité de méthanisation et du respect de la législation environnementale tout à long de la vie de l'unité ?**

[15:23] Cyril PIETRUSZEWSKI - DDPP

En déclaration (DC) obligation de contrôle périodique tous les 5 ans. En A et E contrôles ICPE réguliers par l'Etat

[15:15] Didier Coueron

**Vous parlez de 100t d'intrant : est-ce que le règlement est le même pour 500 000T ?**

[15:21] Cyril PIETRUSZEWSKI- DDPP

Les règles d'implantation, fonctionnement et compétence des opérateurs et les seuils DC/E/A : arrêtés qui se trouvent sur <https://aida.ineris.fr/reglementation/2781-installation-methanisation-dechets-non-dangereux-matiere-vegetale-brute-a>

[15:22] MAILLARD Frédéric

**Le digestat reste un engrais capable de nourrir les cultures, un peu comme les engrais chimiques. En revanche, le digestat est appauvri en carbone : il ne pourra plus nourrir la vie du sol et produire de l'humus comme l'aurait fait la matière d'origine. C'est la fertilité à long terme qui est compromise. La méthanisation peut être très dangereuse à moyen terme... Les contrôles d'épandage des digestats sont menés par quels organismes ?**

[15:28] Hugo KECH – AILE : Je vous encourage à vous inscrire à notre cycle de webinaire pour que vous puissiez obtenir des éléments de réponse à vos questions pertinentes. Toutefois, la recherche obtient de plus en plus d'éléments de réponse et l'impact du digestat, en comparaison de l'épandage de d'autres produits résiduels organiques (comme les effluents d'élevage 'non méthanisés') est équivalent. Tout est une question de 'la bonne dose, au bon moment' et n'est pas fonction du produit épandu.

[15:23] Didier Coueron

**Pensez-vous que le projet de Corcoué/Logné fait du mal au reste de la filière de par sa taille et de ces investisseurs, entre autres, des fonds de pension ?**

[15:25] Claire DESFORGES- SYDELA. Le projet de Corcoué est d'une taille 15 à 20 fois celle d'un projet classique en Pays de la Loire. Effectivement, il ne faut pas confondre et garder en tête qu'il y a une diversité de projet. Chaque projet doit être évalué au cas par cas.

[15:24] Claude Naud

**Lorsque j'étais vice-président du Département chargé "des milieux et ressources naturelles" au début des années 2010, j'ai commandé aux services départementaux un diagnostic en vue de l'élaboration d'un atlas départemental de la méthanisation comme je l'avais demandé pour le photovoltaïque et l'éolien.**

**10 ans plus tard, je constate que la réflexion de fond que j'avais suscitée à cette époque n'a hélas pas évolué alors que des installations ont fleuri un peu partout! La question des énergies, qu'elles soient renouvelables ou non, est trop importante pour qu'elle soit traitée sous le seul angle de la technique. Une fois de plus, nous priorisons le comment sur le pourquoi. Tout ce qui est techniquement faisable est-il souhaitable et acceptable? Axel Kahn le disait ainsi: devons-nous cloner les embryons tout simplement parce que nous le pouvons?**

**Une transition écologique digne de ce nom exige une approche systémique de l'énergie! Nous devrions soumettre tout projet de création à l'élaboration d'un projet de territoire comme nous sommes amenés à le faire en matière de gestion de l'eau (PTGE) et pour cela passer le territoire au crible d'une grille de type HMUC où le climat prend toute son importance. Je souhaite ajouter que le Conseil municipal de Corcoué s'est à deux reprises exprimé défavorablement sur le projet de Méthaniseur XXL Methaherbauges comme l'a fait également le Département de Loire Atlantique.**

**Et pourtant, à l'heure de ce webinaire, le projet prométhéen de Corcoué est toujours présenté sur votre carte départementale comme "projet".**

**Aucun projet durable ne peut voir le jour s'il n'est pas raisonnable et acceptable!**

**Claude Naud, maire de Corcoué**

heart 1

[15:33] xavier Métay - FNE PdL

méthascope de FNE : <https://fne.asso.fr/publications/methascope>

Le Méthascope est un outil d'aide au positionnement sur les projets de méthanisation.

[15:38] Claude Naud

**Au cas par cas ne suffit pas pour être satisfaisant!**

**Le Methascope dont parle X. METAY rejoint tout à fait la méthodologie à laquelle je fais allusion quand je parle de la grille HMUC appliquée à la gestion de l'eau.**

**il faudra qu'on se mette d'accord sur ce qu'on entend par "énergies renouvelables" ou au moins qu'on distingue les énergies issues d'une activité économique et humaine de celles qui se renouvellent " naturellement": l'eau, le soleil et son corollaire le vent. D'une moindre façon le bois y entre t-il mais doit être considéré sous un angle différent.**

**Enfin, il n'est pas concevable qu'un tel échange ne laisse pas la parole aux participants. Le chat ne saurait constituer un mode acceptable de contribution démocratique!**

Réponses orales apportées en fin de webinaire :

Sofia Tendron-CD44 : Vous étiez plus de 100 inscrits et plus de 60. Temps d'échange en conseil municipal et conseil communautaire. Visites possibles.. Le format webinaire, s'il ne permet pas un échange entre les participants, permet tout de même de diffuser largement des informations.

Claire Desforges – SYDELA : Pour rebondir sur l'intervention de M. Naud, maire de Corcoué-sur-Logne, le but du webinaire était de donner aux élus des bases sur la méthanisation et l'envie d'en savoir plus en vous indiquant des ressources complémentaires, pour qu'en suite un débat politique puisse avoir lieu au-delà du débat technique.

Nous qui sommes au quotidien sur ces sujets, nous espérons qu'on puisse faire cohabiter la nécessité de produire de l'alimentaire et de subvenir aux besoins énergétiques de notre territoire. Effectivement, ce n'est pas sans poser de questions. C'est un débat politique qui doit avoir lieu.

Nous essayons de rester neutres et de vous aider à vous faire votre propre opinion en pesant le pour et le contre comme dans toute évolution sociétale. Les élus ont un rôle fondamental à jouer.

[15:35] Didier Coueron

**Les végétaux, et notamment le maïs, gourmand en eau, sont nettement plus méthanogène que le fumier. Au vu de ce fait ne risque-t-on pas de faire comme en Allemagne avec des cultures dédiées à la méthanisation ?**

like 1

Réponse orale de Hugo Kech - AILE : modèle allemand avec 60% de cultures principales dans ce qui est méthanisé. Les cultures principales dédiées à la méthanisation représentent 7% de la surface agricole utile en Allemagne. Le modèle français est très différent. Limite française à 15% de cultures principales dans un méthaniseur, et moyenne observée en PDL = 2.5%. Les cultures dédiées en Pays de la Loire occupent seulement 800 ha à comparer avec 2.2 millions d'ha de SAU en Pays de la Loire.

[15:38] MAILLARD Frédéric

**Pourtant ce reportage est bien sur des sujets français.** [Image du reportage France 5 « Biocarburants, biogaz : le grand enfumage ? »]

Réponse a posteriori de Claire Desforges – SYDELA : Le reportage de France 5 montre une dérive possible et il est effectivement inacceptable de méthaniser des rebus de la chaîne agroalimentaire, sains et non périmés, qui auraient pu être donnés à des personnes dans le besoin. Par contre, le reportage laisse penser qu'on utilise de la surface agricole pour nourrir les méthaniseurs, sans limite. Or il y a bien une limite aux cultures alimentaires qu'on peut mettre dans le méthaniseur : 15% du tonnage entrant. La moyenne constatée en France est inférieure à 5%.

[15:38] xavier Métay - FNE PdL

**Attention sur les CIVE et les cultures énergétiques, la question des traitements phyto et la question de l'irrigation doivent être posées et sans doute réglementées à l'avenir pour éviter les dérives...**

like 1

[15:41] Loic Leray (Invité)

**La méthanisation est-elle compatible avec une autre agriculture que celle productiviste et industrielle ?**

**Mettre les références de l'agriculteur bio qui est intervenu au Bio360 dans la table ronde d'Armelle sur Agriculture et méthanisation, la synergie est possible**

Fin des questions écrites.